

## CONDITIONS GÉNÉRALES ORGANISATEUR

OUT OF CINEMA est une association de droit local à but non lucratif qui organise chaque année des événements immersifs autour du cinéma dans des lieux patrimoniaux.

Les dates de l'événement sont : - Drive in #3 - Back to the 80's, du 15 au 16 juillet 2023.

Via son site internet <https://outofcinema.fr>, le présent service de billetterie est organisé, dirigé et contrôlé par OUT OF CINEMA, association de droit local à but non lucratif, enregistrée à l'INSEE sous le SIRET n°818 745 952 00015, domiciliée à l'adresse 36 rue Jacques Preiss, 68100 Mulhouse (ci-après dénommée « l'Organisateur »).

Le présent service de billetterie est réalisé en partenariat avec Trustweb SASU, société au capital de 25 000€ immatriculée au R.C.S Paris, enregistrée à l'INSEE sous le SIRET n°800 575 045 00011, domiciliée à l'adresse 14 rue Ernest Psichari, 75007 Paris.

Les présentes conditions générales (autrement dénommées « CGV Organisateur ») ont été mises en ligne le 29 mai 2023 et mises à jour le 31 mai 2023. Il est préalablement précisé que les présentes CGV concernent uniquement les actes de vente de billetterie et les conséquences juridiques découlant de l'achat d'un Titre d'Accès permettant de participer à l'événement du « DRIVE IN #3 - BACK TO THE 80'S » quel que soit le canal de vente utilisé. L'acheteur est prié de bien lire attentivement l'ensemble des présentes CGV avant de passer commande d'un Titre d'Accès pour l'événement.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment, partiellement ou totalement les présentes CGV. L'acheteur est réputé accepter la version en vigueur des CGV à chaque nouvelle connexion sur le site internet <https://outofcinema.fr> de l'organisateur et lors de l'achat de son billet. Si l'une ou plusieurs clauses des présentes CGV sont annulées ou tenues pour non valides en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision de justice passée en force de chose jugée, les autres clauses des présentes CGV demeureront applicables et garderont toutes leur force, leur portée et leur opposabilité.

### ACCEPTATION DES CGV

En commandant avec obligation de paiement un des Titres d'Accès pour se rendre au « DRIVE IN #3 - BACK TO THE 80'S », l'acheteur donne automatiquement son accord sur les dispositions décrites ci-dessous jusqu'à la fin de la commande ce dernier devra cliquer sur le bouton « J'accepte les Conditions Générales de vente et les Conditions organisateur ». L'acheteur reconnaît avoir la capacité

### OUT OF CINEMA ®

juridique de s'engager au titre des présentes CGV. En cas de refus d'acceptation des présentes CGV, par l'acheteur, ce dernier ne pourra pas commander les Titres d'Accès proposés par l'Organisateur.

Sauf preuve contraire, les données, enregistrées par l'Organisateur et/ou son prestataire de billetterie, constituent la preuve des transactions passées par l'acheteur sur le site internet de l'Organisateur (<http://outofcinema.fr>).

L'Organisateur se réserve le droit d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes CGV. Il est convenu qu'en cas de modification, la version des CGV applicable à toute Commande ou Précommande est celle figurant en ligne sur le Site au jour de la passation de commande.

## **1. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES AUX TITRES D'ACCÈS**

### **1.1. COMMERCIALISATION DU TITRE D'ACCÈS**

L'Organisateur définit le nombre de Titres d'Accès disponibles pour l'événement. La vente de Titre(s) d'Accès est réalisée, dans la limite des places disponibles, par catégorie de prix et de packs. Le prix, la date et l'heure mentionnés sur la page de vente de l'événement via le site internet <https://outofcinema.fr> doivent être vérifiés par l'acheteur préalablement au paiement afin que ce dernier s'assure qu'il corresponde bien au Titre d'Accès sollicité. Aucune réclamation ultérieure ne sera prise en compte si l'acheteur se trompe de Titre d'Accès ou s'il ne peut sélectionner le Titre d'Accès qu'il aurait souhaité car la quantité est épuisée lorsqu'il accède à la vente.

### **1.2. PRIX ET TARIFS DES TITRES D'ACCÈS**

À chaque vente, tous les prix des Titres d'Accès ou Packs proposés sont indiqués en euros toutes taxes comprises sur le site internet <https://outofcinema.fr>. Les prix des Titres d'Accès incluent les frais de location et les frais de gestion (détail à la demande à Trustweb SASU bénéficiaire de ces frais). Ils sont fixés par l'Organisateur et Trustweb SASU en fonction de la catégorie des places auxquelles ils donnent accès.

Les prix des Titres d'Accès peuvent être modifiés à tout moment par l'Organisateur. Néanmoins, le prix actualisé et faisant foi pour l'acheteur - lors de l'achat de son Titre d'Accès pour l'événement - sera le prix facturé sur la base du prix indiqué lors du récapitulatif de la commande et dans l'e-mail de confirmation de la commande reçu.

Le Titre d'Accès acheté par l'acheteur demeure la propriété de l'Organisateur jusqu'à l'encaissement total et définitif du prix et l'accès à l'événement ne sera garanti qu'après complet paiement du prix par l'acheteur. Les prix ne comprennent pas les éventuels droits de douanes et taxes locales susceptibles d'être exigibles selon les cas, notamment en cas d'achat hors Union Européenne et dans

## **OUT OF CINEMA ®**

les DOM-TOM. Ils seront à la charge du client et relèvent de sa responsabilité (déclaration, paiement aux autorités compétentes). Lors d'une vente en package, le prix à régler comprend l'addition des éléments du package et éventuellement, les frais inhérents à l'achat de ce package.

### **1.3. PLACEMENT ET HORAIRES D'ACCÈS**

Le placement des voitures est effectué par l'Organisateur en fonction de l'ordre d'arrivée des véhicules et de leur typologie (les véhicules aux dimensions les plus grandes seront placés à l'arrière pour ne pas gêner la visibilité de ceux aux dimensions plus petites).

Le placement des piétons est libre (dans l'herbe, espace signalé ou dans les gradins de l'autodrome).

L'accès au site devra se faire au plus tard à 21h pour les voitures et 21h30 pour les piétons. Au-delà de ces horaires, l'accès ne pourra plus être garanti.

## **2. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES**

### **2.1. COLLECTE DES DONNÉES PERSONNELLES**

Le responsable du traitement est l'Organisateur. L'Organisateur est amené à collecter auprès de l'acheteur, lors de la prise de commande, certaines informations et données à caractère personnel à savoir, sans que cette liste ne soit limitative, son nom et prénom, son adresse email, son numéro de téléphone mobile, son adresse postale, son code postal et sa ville, sa civilité et sa date de naissance.

### **2.2. FINALITÉS DU TRAITEMENT**

Les informations et données concernant l'acheteur sont nécessaires à la gestion de la commande et de la relation commerciale. Les informations et données sont également conservées à des fins de sécurité et de respect des obligations légales et réglementaires en matière de conservation des données. Ces données seront utilisées dans le cadre du traitement et du suivi de la commande de l'acheteur, ainsi que dans l'hypothèse d'un éventuel report ou d'annulation de l'événement correspondant.

L'acheteur accepte que l'Organisateur l'avertisse de toute décision affectant les conditions de déroulement dudit Événement (telle que l'annulation, report, modification du lieu d'organisation, conditions de remboursement exceptionnel, information complémentaire indispensable), utilise les coordonnées qu'il aura fournies à l'Organisateur dans le cadre de sa commande, à l'effet de l'informer desdites modifications ainsi que de la marche à suivre, de lui préciser à nouveau les termes de son contrat et ce, jusqu'à la fin de l'événement.

## **OUT OF CINEMA ®**

### 2.3. DESTINATAIRES DES DONNÉES

Dans le cadre du traitement et du suivi de la commande, pourront avoir accès à ces données les entreprises avec lesquelles l'Organisateur est contractuellement lié et qui se sont engagées à en assurer la plus stricte confidentialité (organisateur dans le cadre de l'organisation de l'événement, prestataire technique, de transport, d'expédition des achats, etc.).

Si, et seulement s'il a donné son accord lors de la validation de sa commande, les données de l'acheteur peuvent être transmises aux partenaires de l'Organisateur et de l'événement à des fins de prospection commerciale.

### 2.4. DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES

Les données personnelles des acheteurs sont conservées jusqu'à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées, sous réserve, des obligations légales imposées à l'Organisateur et ses prestataires, en termes de conservation, pour permettre de justifier de leur activité en cas de contrôle. OUT OF CINEMA conservera les données des acheteurs pendant une durée de trois (3) ans. Ce délai court à compter de la collecte des données lors de l'achat du ou des Titres d'Accès par l'acheteur ou après sa dernière prise de contact (demande SAV billetterie, demande de remboursement ou le clic sur un lien hypertexte d'un e-mail envoyé par OUT OF CINEMA). À l'issue de cette période, les données des acheteurs seront supprimées, archivées conformément aux obligations de conservation légales applicables en la matière.

### 2.5. CONSENTEMENT DE L'ACHETEUR

L'acheteur pourra, s'il le souhaite, autoriser l'Organisateur à lui adresser ses lettres d'information et à lui transmettre les informations complémentaires indispensables à l'exécution de sa commande, par SMS ou par courrier électronique. S'il souhaite après l'événement ne plus recevoir d'informations de l'Organisateur et de ses partenaires, l'acheteur devra adresser un courrier électronique à OUT OF CINEMA à l'adresse suivante : [info@outofcinema.fr](mailto:info@outofcinema.fr)

### 2.6. DROITS D'OPPOSITION, D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et à la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification et, sous réserves des dispositions légales applicables à la matière, de suppression des données le concernant. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le

#### OUT OF CINEMA ®

concernant. Il sera admis que seules les informations relatives à sa commande lui soient alors adressées jusqu'à l'accomplissement de la finalité pour laquelle les données ont été collectées. Il peut exercer ces droits en s'adressant à OUT OF CINEMA, 36 rue Jacques Preiss, 68100 Mulhouse. Le courrier doit être signé et accompagné de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature de l'acheteur et préciser l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse.

### **3. ACCÈS ET CONTRÔLE DES TITRES D'ACCÈS**

#### **3.1. ACCÈS À L'ÉVÈNEMENT**

L'accès à l'événement est soumis au contrôle de validité du Titre d'Accès de l'acheteur. Celui-ci est uniquement valable pour le lieu, la date et l'horaire précis de l'événement. Pour être valable, il doit être imprimé sur du papier A4 blanc vierge recto et verso, ou sur supports numériques. Les Titres d'Accès partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles seront considérés comme non valables et pourront être refusés par l'organisateur. Chaque Titre d'Accès est muni d'un code-barres permettant l'accès à l'événement à une seule personne. Il est impossible d'être admis à l'entrée plusieurs fois avec le même Titre d'Accès le même jour.

L'événement débute à l'heure indiquée sur le site internet <https://outofcinema.fr> sauf cas de force majeure. L'accès aux contrôles de scan est ouvert de 19h à 21h pour les Titres d'Accès "Voiture" et 21h30 pour les "Piéton". L'Organisateur refusera l'entrée à un acheteur se présentant après ces horaires. Aucun remboursement ne pourra avoir lieu en cas d'impossibilité de l'acheteur à se rendre à l'événement pendant les horaires d'ouverture du contrôle de son Titre d'Accès.

#### **3.2. CONTRÔLE DES TITRES D'ACCÈS**

Le contrôle des Titres d'Accès sera effectué à l'aide de lecteurs de QR code par l'Organisateur de l'événement – sous sa responsabilité – lors de l'entrée audit événement. Dans le cas où plusieurs achats ont été effectués par commande, chaque achat donnera lieu à la création d'un Titre d'Accès contenant un QR code unique. Chaque Titre d'Accès sera vérifié individuellement à l'entrée de l'événement. La première personne à présenter le Titre d'Accès sera désignée légitime à accéder à l'événement, quel que soit le nom indiqué sur ledit Titre.

#### **3.3. CONTRÔLE DE L'IDENTITÉ ET CONTRÔLE DE SÉCURITÉ**

L'Organisateur se réserve le droit de contrôler l'identité de l'acheteur à l'entrée du lieu où se déroule l'événement ou à l'intérieur du lieu où se déroule l'événement. L'acheteur devra donc obligatoirement être muni d'une pièce d'identité officielle – en cours de validité – et avec photo.

#### **OUT OF CINEMA ®**

Chaque participant peut être amené à subir une palpation de sécurité à l'entrée de l'événement et à n'importe quel moment durant l'événement. L'accès pourra être refusé à toute personne refusant de se soumettre à cette mesure de sécurité, se voir invalider son Titre d'Accès. Même après le contrôle des Titres d'Accès, chaque participant doit conserver son Titre d'Accès jusqu'à la fin de l'Évènement.

### **3.4. INTERDICTIONS**

L'achat de Titres d'Accès implique pour les participants à l'événement de reconnaître les règlements d'organisation et de sécurité de l'Organisateur. Tout contrevenant pourra se voir refuser l'accès ou être raccompagné aux portes de l'événement, engage sa responsabilité et s'expose à des poursuites.

Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit d'introduire sur les lieux de l'événement des armes, substances explosives, inflammables ou volatiles, des bouteilles, de l'alcool, des objets tranchants ou contondants et d'une manière générale tout objet susceptible de servir de projectile, tout objet dangereux et tout article pyrotechnique, des signes et banderoles de toute taille de nature politique, idéologique, religieuse ou publicitaire et sans que cette liste ne soit limitative.

## **4. REPORT, ANNULATION ET REMBOURSEMENT**

### **4.1. CHAMP D'APPLICATION**

Les présentes conditions de report, d'annulation et de remboursement sont applicables à tous les Titres d'Accès vendus par l'Organisateur.

Par application du Code de la consommation, les Titres d'Accès à un événement ne font pas l'objet d'un droit de rétractation. À compter de leur achat par l'acheteur, le ou les Titres d'Accès ne peuvent être ni échangés, ni remboursés (sauf dans le cas d'annulation ou de report décrits ci-après), même si le Titre d'Accès n'a pas été utilisé par l'acheteur. Le report, l'annulation partielle ou totale de l'évènement peuvent résulter notamment mais non exclusivement de raisons techniques, climatiques, de sécurité, sanitaires, retrait des autorisations des autorités publiques ou encore en raison d'annulations d'artistes programmés.

### **4.2. REPORT DE L'ÉVÈNEMENT**

En cas de report de l'événement, le Titre d'Accès reste valable pour la date à laquelle il est reprogrammé. Si toutefois l'acheteur souhaite le remboursement de son ticket, il pourra le faire selon les modalités décrites ci-après.

## **OUT OF CINEMA ®**

#### **4.3. ANNULATION DE L'ÉVÉNEMENT**

Du fait de certaines conditions météorologiques, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler la représentation et le cas échéant de proposer soit une solution de report ou un remboursement.

En cas d'intempérie ou de force majeure telle que définie par la loi (article 1148 du Code Civil) et sans que cette liste soit exhaustive (intempéries, grèves, incendie, dégât des eaux, maladie d'un interprète, deuil national, etc.), tout événement non commencé ou devant être interrompu avant la fin de la première moitié du film projeté pourra faire l'objet d'un remboursement. Les modalités de remboursement seront alors communiquées par l'Organisateur sur son site internet officiel principalement. Le remboursement n'interviendra qu'en faveur de l'acheteur ayant réglé la commande contre remise du billet et selon les conditions détaillées ci-après. Le remboursement n'interviendra jamais en faveur du participant car son nom est noté à titre purement informatif sur le ticket. Si le participant a acheté son billet à l'acheteur de la main à la main, il ne sera jamais désigné acheteur responsable de ce ticket et il ne pourra donc jamais prétendre à un remboursement ni solliciter l'Organisateur.

#### **4.4. MONTANT REMBOURSÉ**

Seul le prix du Titre d'Accès sera remboursé, à l'exclusion des frais de gestion et de location qui sont conservés par Trustweb SASU. Aucun frais annexes de quelque nature que ce soit ne sera remboursé ou dédommagé.

### **5. RESPONSABILITÉ**

#### **5.1. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR**

Conformément à l'article L. 221-15 du Code de la consommation, l'Organisateur est responsable, à l'égard de ses participants, de la bonne exécution des obligations résultant des contrats conclus à distance.

L'Organisateur décline ainsi toute responsabilité en cas d'indisponibilité du service de billetterie en ligne résultant d'un cas de force majeure notamment lors :

- d'anomalies quelconques du matériel informatique des participants ;
- de faits imprévisibles, insurmontables et extérieurs à la volonté de l'Organisateur ;
- de l'indisponibilité du réseau internet.

#### **5.2. ABSENCE DE RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR EN CAS DE PERTE OU DE VOL DU TITRE D'ACCÈS**

#### **OUT OF CINEMA ®**

L'Organisateur n'est pas responsable en cas de perte, de vol ou d'utilisation illicite du Titre d'Accès acheté par l'acheteur. En outre, il est précisé que l'Organisateur n'est en aucun cas tenu de donner suite à une demande d'édition ou de duplicata en cas de perte ou de vol du Titre d'Accès.

### 5.3. RESPONSABILITÉ DES PARTICIPANTS

L'Organisateur fixe le règlement propre à l'organisation de l'événement. Ce règlement sera disponible sur le lieu de l'événement. Chaque participant se conformera strictement au règlement de l'Organisateur sous peine de voir sa responsabilité engagée, de se voir l'accès refusé à l'événement ou d'être exclu dudit événement sans que ce dernier ne puisse solliciter ou prétendre un quelconque remboursement du ou des Titres d'Accès achetés ni à une quelconque indemnité à ce titre.

Chaque participant se conformera strictement aux règles sanitaires nationales en vigueur et aux règles sanitaires mises en place par l'Organisateur sous peine de voir sa responsabilité engagée, de se voir l'accès refusé à l'événement ou d'être exclu dudit événement sans que ce dernier ne puisse solliciter ou prétendre un quelconque remboursement du ou des Titres d'Accès achetés ni à une quelconque indemnité à ce titre. Le participant sera tenu pour seul responsable en cas d'usage flagrant d'un document d'identité ou de contrôle sanitaire frauduleux. Sauf autorisation particulière, le participant s'interdit, à des fins professionnelles et commerciales, de photographier, filmer ou enregistrer l'événement d'une quelconque manière.

## 6. SERVICE BILLETTERIE, RÈGLEMENT DES LITIGES ET DROIT APPLICABLE

### 6.1. SUPPORT BILLETTERIE

Si le propriétaire officiel d'une commande de tickets et uniquement lui, a besoin d'une quelconque information non disponible sur le site internet ou de l'intervention de l'Organisateur sur sa commande, ce dernier peut contacter ce dernier ([info@outofcinema.fr](mailto:info@outofcinema.fr)). Il devra écrire avec le mail qui a servi à l'achat de sa commande et préciser le maximum d'information (numéro de ticket, de commande, nom inscrit sur le ticket, nom de l'acheteur, ou autre) dès la sollicitation qu'il en fait, pour que l'Organisateur puisse répondre avec efficacité à sa demande.

### 6.2. LITIGE ET DROIT APPLICABLE

Les ventes de Titres d'Accès effectuées à l'Organisateur sont soumises à la loi française. À défaut d'accord amiable, tout litige en application de présentes CGV sera de la compétence exclusive des tribunaux français. Le tribunal compétent sera celui du domicile du défendeur (article 42 du Code de procédure civile) ou celui du lieu de la livraison effective de la chose ou de l'exécution de la prestation de service (article 46 du Code de procédure civile).

#### OUT OF CINEMA ®

## 7. MODIFICATION DES CGV PAR L'ORGANISATEUR ET NULLITÉ

L'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment, partiellement ou totalement les présentes CGV. L'acheteur est réputé accepter la version en vigueur des CGV à chaque nouvelle connexion sur le site internet <https://outofcinema.fr> de l'Organisateur et lors de l'achat de son Titre d'Accès.

Si l'une ou plusieurs clauses des présentes CGV sont annulées ou tenues pour non valides en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision de justice passée en force de chose jugée, les autres clauses des présentes CGV demeureront applicables et garderont toutes leur force, leur portée et leur opposabilité.

## 8. UTILISATION DU DROIT À L'IMAGE DE L'ACHETEUR / PARTICIPANT

En acceptant les présentes CGV, chaque participant est averti qu'en cas de tournage et de diffusion d'un film (même clip vidéo) ou de retransmission de l'événement sur tout support numérique, informatique et / ou photographique, que son image est susceptible d'y figurer.

En adhérant aux présentes CGV, chaque participant autorise l'Organisateur et ses agents (limitativement mais non exclusivement : prestataires audiovisuels, photographes professionnels, drones, cinéastes et autres) à reproduire son image fixée dans le cadre de photographies pour la prestation de la promotion et la communication des événements organisés par OUT OF CINEMA, que ce soit dans l'enceinte de l'événement mais également à tous les endroits identifiés comme affiliés à l'événement.

Cette autorisation emporte la possibilité pour l'Organisateur et ses partenaires d'apporter à la fixation initiale de l'image des participants toutes modifications, adaptations ou suppressions qu'il jugera utile (notamment en l'utilisant, la publiant, la reproduisant, l'adaptant ou en la modifiant, seule ou en combinaison avec d'autres matériels, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir).

L'image des participants pourra être utilisée et exploitée à des fins commerciales (par exemple promotion de partenaires commerciaux) ou autre. En acceptant les présentes CGV, chaque participant consent à l'utilisation de son image afin de promouvoir et de communiquer sur les événements organisés par OUT OF CINEMA auxquels ce dernier aura participé.

### OUT OF CINEMA ®